



## Facture relative à des travaux de peinture

-----  
Par sebbi

Bonjour,  
Suite à ma demande, un artisan peintre m'a fait un devis de travaux de peinture que j'ai accepté en toute confiance. Pendant et après les travaux j'en ai déduit que vu les fournitures et le travail effectué la facture est très élevée. A t'il profité de mon âge avancé pour exagérer ????  
Puis je demander le détail de cette facture à savoir le prix des fournitures qu'il a achetées ?  
En vous remerciant  
Cordialement Joseph

-----  
Par isernon

Bonjour,  
vous avez accepté le devis et si le travail a été exécuté conformément au devis, je ne vois pas comment contester.  
vous pouvez demander le détail des fournitures mais il n'a aucune obligation de vous les fournir.  
pour éviter ce genre de problèmes, vous pouviez demander plusieurs devis qui peuvent être payants.  
salutations

-----  
Par sebbi

Merci pour la réponse.  
Ancien bricoleur je faisais tout moi même mais là à mon âge avancé.  
Je donne juste un exemple, sur le devis est marqué réfection support et peinture mur. Je m'attendais à l'enlèvement du vieux papier au mur, la pose d'un papier à peindre et une peinture conséquente de peinture. En fait il a peint sur l'ancien support et n'a mis qu'une couche de peinture.  
Ca m'apprendra à l'avenir  
Bonne continuation

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Pourquoi n'avez vous pas demandé plusieurs devis ?  
La technique utilisée pour la réfection du support n'est pas indiquée : Vous pouviez demander plus de précisions sur le devis avant de signer.  
Après signature vous êtes engagé et lui aussi.

Si vous pensez que le devis n'a pas été respecté, vous pouvez contester. D'abord à l'amiable oralement, puis par courrier RAR, puis si besoin faire appel à un conciliateur.

Si vous allez ensuite au tribunal, il vous faudra un avocat, payer une expertise et patienter plusieurs années pour un résultat aléatoire. Bref ce n'est pas la meilleure solution.

-----  
Par sebbi

Question très pertinente. Dans les campagnes reculées des petits travaux n'intéressent plus guère les entreprises. Des auto entrepreneurs il n'y en a pas beaucoup encore ici, ou alors faut faire du black ce que je n'ai jamais fait pour l'instant mais je pense revoir ma copie.

Donc en réponse à cette question : je n'avais trouvé qu'une entreprise.

Non je n'ai pas du tout l'intention d'aller au tribunal avec ma modeste pension, je voulais juste lui mettre la pression.